

Maintien à domicile grâce à la téléassistance Arlette Bruley, la 3 000e abonnée

Publié le lundi 09 mai 2011 à 11H00

« JE remue, y'a pas à tortiller ! » Arlette Bruley, 81 printemps, tient la forme. Il y a deux ans lorsqu'elle a perdu son mari, elle s'est retrouvée seule, sans famille à proximité. « Je ne me sentais pas prête pour la maison de retraite, confie-t-elle, alors j'ai recherché un moyen pour rester à mon domicile. » Et voilà comment cette première main d'un grand couturier parisien, habitant le petit village d'Artonges, est devenue la 3 000e abonnée du système de téléassistance, proposée par le CASSPA de l'Aisne (Centre d'animation, de soins et services pour personnes âgées).

« Le département est à la pointe en matière de maintien à domicile des seniors depuis 1970, confie son président, Roland Renard. Nous avons créé un réseau de services et les moyens pour leur permettre de rester dans leur environnement. »

La collectivité départementale a opté pour la téléassistance d'abord avec un opérateur en 1999. Puis, elle a confié ce service à la société Assystel en 2003. Entreprise qui gère tous les maillons de la chaîne du système : de la fabrication du matériel, de son installation et de la surveillance à partir d'une centrale d'écoute basée à Signy-le-Petit.

Le dispositif est simple, la personne âgée porte sur elle, soit en pendentif ou en bracelet, le système d'alarme. En cas de chute ou de difficulté, elle appuie sur le bouton rouge pour appeler de l'aide.

« La centrale d'écoute rentre en contact avec la personne grâce aux haut-parleurs disposés dans l'habitation, explique Jean-Paul Petit, président d'Assystel. Cela nous permet de l'écouter, de lui parler et la rassurer. On fait intervenir en premier un comité de voisinage, souvent une personne proche et de confiance qui a le double des clés de l'habitation. »

Coût accessible

La sollicitation des pompiers ne se fait qu'en dernier recours. « Leur intervention est toujours vécue comme traumatisant par les personnes âgées, assure Irma Davril, directrice du CASSPA. On essaie de limiter la venue des secours. »

Le système fonctionne-t-il bien ? À en croire Arlette, il est efficace. « Je l'ai testé sans le vouloir en pleine nuit », témoigne l'octogénaire dynamique. Si elle n'a pas entendu les haut-parleurs dans son sommeil, le comité de voisinage s'est bien déplacé à son domicile. La grand-mère est satisfaite du service. « De temps en temps, je reçois même un coup de téléphone pour savoir si tout va bien », confie-elle, touchée de cette marque d'attention.

Un dispositif sécurisant à 12,74 euros par mois, Arlette ne veut pas s'en passer. « Même avec une demi-retraite, c'est possible », garantit l'octogénaire. Le coût de l'abonnement au service peut aussi être couvert en partie par l'APA (l'Allocation personnalisée à l'autonomie), permettant aux seniors à faible revenu d'y accéder. LA moyenne d'âge des 3 000 bénéficiaires est de 84 ans. Le CASSPA a même recensé huit centaines vivant toujours à domicile grâce à la téléassistance.

Isabel DA SILVA



Arlette Bruley au milieu des responsables du CASSPA et de la société Assystel.